

DÉFINITION D'UN STAGE DE FORMATION

Le stage de formation/perfectionnement est par définition une période d'apprentissage s'adressant aux étudiants qui sont en cours de formation au sein d'une maison d'enseignement/organisme. La durée du stage est précisée par la maison d'enseignement/organisme selon les critères définis par le programme d'enseignement.

CONDITIONS

- Le stage doit être exigé par une maison d'enseignement/organisme dans le cadre d'un programme de formation.
- Le stagiaire doit être couvert par l'assurance responsabilité de sa maison d'enseignement/organisme qui le réfère et doit être en mesure d'en fournir la preuve.
- Le secteur de stage du CHU Sainte-Justine peut refuser toute demande en raison de capacité d'accueil de stagiaires déjà atteinte, période de stage non compatible, manque de superviseurs disponibles, antécédents judiciaires du candidat ou toute autre raison.

FORMULAIRES OBLIGATOIRES

Tout candidat souhaitant effectuer un stage au CHU Sainte-Justine devra se conformer aux exigences du CHU Sainte-Justine en signant les ententes suivantes avant de débiter son stage :

- Engagement à la confidentialité et à se conformer au code de conduite du CHU Sainte-Justine;
- Divulcation et vérification des antécédents judiciaires;
- Consentement parental (pour stagiaires de moins de 18 ans).



PORT DE LA CARTE D'IDENTIFICATION DU CHU SAINTE-JUSTINE OBLIGATOIRE

Le stagiaire en formation au CHU Sainte-Justine devra porter en tout temps sa carte d'identification du CHU Sainte-Justine qui lui sera remise à son arrivée en stage. Cette carte lui sera essentielle pour entrer dans l'établissement.

Pour toute question, joindre la

Direction de l'enseignement du CHU Sainte-Justine

direction.enseignement.hsj@ssss.gouv.qc.ca